



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

20 mai 2026

PROCÈS VERBAL

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Nicolas POITOU, Maire.

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme RAUD Virginie – M. BELLANGER Fabien – Mme LEFORT Sophie – M. GUINEBERTEAU Benoît, Adjoints
M. RIGOULAY Michel – Mme GAUDICHEAU Sonia – Mme CHARPENTIER Audrey, Conseillers délégués
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – M. SUPLOT Yannick – Mme GABARD Nelly – M. GABOREAU Didier – M. MÉRÉ Stéphanie – Mme MARCHAND Edwige – Mme BAUDRY Aude – Mme CHEVALIER Laëtitia – M. DECROUX Mathieu – Mme PETIT Pauline – M. CADIOT Alexandre – M. FRADIN Pascal, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : Mme THIMOLÉON Vanessa qui a donné pouvoir à M. RIGOULAY Michel

Secrétaire de séance : Alexandre CADIOT

Monsieur le Maire, Nicolas POITOU, fait l'appel et prend acte de l'obtention du quorum.

Il précise que Vanessa THIMOLÉON, qui a donné pouvoir à Michel RIGOULAY, s'est excusée.

Monsieur le Maire propose de nommer Alexandre CADIOT comme secrétaire de Séance. Aucune opposition ne se faisant connaître, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des observations à émettre au sujet du dernier conseil municipal. En l'absence d'observations, Monsieur le Maire propose de se prononcer sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2026 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant de débiter, Monsieur le Maire annonce le retrait d'un sujet concernant le RIFSEEP, un document obligatoire ne nous étant pas parvenu cette semaine comme prévu. Il demande par ailleurs à ajouter un sujet concernant la CLECT. Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la modification de l'ordre du jour et ceci à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de débiter la séance par la désignation d'un membre du conseil à la CLECT et par la modification par le Conseil de la composition d'une commission municipale :

DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR INTÉGRER LA CLECT

Monsieur le Maire explique qu'il faut procéder à la désignation de notre représentant au sein de la CLECT, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de l'Agglomération du Choletais.

Pour rappel, la CLECT est une instance obligatoire dès qu'il y a une intercommunalité. Son rôle est crucial, bien que technique : elle doit évaluer le coût des compétences que notre commune transfère à l'Agglo (et inversement).

Le but est que ces transferts soient financièrement neutres : la commune ne doit ni s'enrichir, ni s'appauvrir lorsqu'une mission change de main. C'est ce qui définit notre "Attribution de Compensation", soit la somme que l'Agglo nous reverse chaque année.

Il est essentiel d'y avoir un représentant vigilant. La CLECT vérifie que les calculs sont justes et que les intérêts de Trémentines sont préservés lors des débats budgétaires au niveau de l'Agglomération. C'est le garant de l'équilibre de nos finances locales.

Pour siéger dans cette commission qui demande une bonne maîtrise des dossiers financiers et une vision globale de notre gestion municipale, Monsieur le Maire vous propose de désigner Maurice DILE. En sa qualité de 1er Adjoint, Maurice suit déjà de près ces dossiers techniques.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Nombre de Votants	23
Abstention	1
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	22

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES – DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Actuellement, la commission des Finances, créée par la délibération DCM2026.034 du 20 mars 2026, est composée de 9 membres en plus du Maire.

Madame Laëtitia CHEVALIER souhaite être intégrée à la commission des Finances nécessite une modification de l'acte initial.

En effet, selon l'article L. 2121-22 du CGCT, c'est le Conseil Municipal qui a la compétence exclusive pour former et modifier les commissions. Une nouvelle délibération est donc indispensable pour valider cette nomination et garantir le respect du principe de représentation proportionnelle.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Nombre de Votants	23
Abstention	1
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	22

Monsieur le Maire propose de passer au point suivant :

FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR LES ANNÉES 2027 ET 2028

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Trémentines propose à la location plusieurs salles communales à destination des particuliers, des associations et des entreprises.

Jusqu'à présent, les tarifs étaient votés annuellement en fin d'année pour l'exercice suivant. Toutefois, il est constaté que de nombreuses réservations sont effectuées plus d'un an à l'avance. Le vote tardif des tarifs oblige les services municipaux à régulariser les contrats de location a posteriori, ce qui s'avère complexe pour l'administration et peu lisible pour les administrés.

Afin d'optimiser la gestion administrative et d'offrir une meilleure prévisibilité budgétaire aux locataires, il est proposé de fixer les tarifs pour les exercices 2027 et 2028 en appliquant une progression forfaitaire par an, correspondant à l'évolution prévisionnelle des charges de fonctionnement des bâtiments.

Pour 2027 : salle "Ernest DUBOIS"

Type de location	Locataires résidant à TRÉMENTINES	Locataires résidant hors commune
Location pour une ½ journée	104.00	156.50
Location pour une journée	187.00	270.00

Pour 2028 : salle "Ernest DUBOIS"

Type de location	Locataires résidant à TRÉMENTINES	Locataires résidant hors commune
Location pour une ½ journée	106.00	160.00
Location pour une journée	190.00	275.00

Pour 2027 : salle "Gérard PHILIPPE"

Type de location		Montant par jour
Salle G. Philippe	Pour les associations Trémentinaises	GRATUIT une fois par an À partir de la 2^{ème} location 72.00 €
	Pour les particuliers et entreprises Trémentinaises	145.00 €
	Pour les associations non Trémentinaises	280.00 €
	Pour les particuliers ou les entreprises non Trémentinaises	410.00 €
	Associations théâtrales non Trémentinaises Forfait (un forfait par location) 3 jours de répétition + 4 séances	460.00 €
	Associations théâtrales non Trémentinaises Jour de répétition ou de représentation supplémentaire	140.00 € par jour supplémentaire
Poursuite	1 journée	80.00 €
	Forfait 3 jours de répétition + 4 séances	160.00 €
	Jour de répétition ou de représentation supplémentaire	46.00 € par jour supplémentaire
Caution exigée pour le matériel utilisé		1 000.00 €
Caution exigée pour la sono		2 000.00 €

Pour 2028 : salle "Gérard PHILIPPE"

Type de location		Montant par jour
Salle G. Philippe	Pour les associations Trémentinaises	GRATUIT une fois par an À partir de la 2^{ème} location 73.00 €
	Pour les particuliers et entreprises Trémentinaises	150.00 €
	Pour les associations non Trémentinaises	285.00 €
	Pour les particuliers ou les entreprises non Trémentinaises	420.00 €
	Associations théâtrales non Trémentinaises <u>Forfait</u> (un forfait par location) 3 jours de répétition + 4 séances	470.00 €
	Associations théâtrales non Trémentinaises Jour de répétition ou de représentation supplémentaire	145.00 € par jour supplémentaire
Poursuite	1 journée	85.00 €
	<u>Forfait</u> 3 jours de répétition + 4 séances	165.00 €
	Jour de répétition ou de représentation supplémentaire	47.00 € par jour supplémentaire
Caution exigée pour le matériel utilisé		1 000.00 €
Caution exigée pour la sono		2 000.00 €

Pour 2027 : salle des Mauges

Type de location	Locataires TRÉMENTINAIS (Résidence principale ou siège social)	Locataires hors commune
Repas de famille	185.00	185.00
Concours de cartes, Vins d'honneur, Départs en retraite, Fêtes des Comités d'Entreprises	105.00	105.00
Réunions et Assemblées Générales des Associations	Gratuité	185.00

Pour 2028 : salle des Mauges

Type de location	Locataires TRÉMENTINAIS (Résidence principale ou siège social)	Locataires hors commune
Repas de famille	189.00	189.00
Concours de cartes, Vins d'honneur, Départs en retraite, Fêtes des Comités d'Entreprises	107.00	107.00
Réunions et Assemblées Générales des Associations	Gratuité	189.00

Pour 2027 : salle Colette Broquin

Type de location	
Repas de famille	186.00
Vins d'honneur	110.00
Réunions et Assemblées Générales des Associations trémentinaises	Gratuité

Pour 2028 : salle Colette Broquin

Type de location	
Repas de famille	190.00
Vins d'honneur	112.00
Réunions et Assemblées Générales des Associations trémentinaises	Gratuité

Pour 2027 : salle complexe sportif ou foyer Francis OGER

- Pour les associations ou sociétés extérieures : **31.00 € de l'heure**
- Salles du Complexe de l'Èvre (y compris le boulodrome, quelle que soit la durée d'utilisation) mais seulement dans la mesure où l'animation prévue ne peut pas se réaliser dans une autre infrastructure de la commune et à condition de ne pas entraver le déroulement des activités sportives occupant régulièrement la salle : **125.00 €/jour.**

Pour 2028 : salles du complexe sportif ou foyer Francis OGER

- Pour les associations ou sociétés extérieures : **32.00 € de l'heure**
- Salles du Complexe de l'Èvre (y compris le boulodrome, quelle que soit la durée d'utilisation) mais seulement dans la mesure où l'animation prévue ne peut pas se réaliser dans une autre infrastructure de la commune et à condition de ne pas entraver le déroulement des activités sportives occupant régulièrement la salle : **128.00 €/jour.**

Pour 2027 : salle Azura 2000

Légende :

Salle 1 : 500 p

Pour les Associations Trémentinaises

1^{ère} location : gratuité

2^{ème} location et suivantes : montant de la catégorie A.

N.B. : Par sociétés, il est entendu sociétés commerciales et industrielles

CATEGORIES	1	2	1+2	1+3	2+3	1+2+3
CATEGORIE A . Associations communales	280.00 €	92.00 €	321.00 €	332.00 €	133.00 €	388.00 €
CATEGORIE B . Particuliers résidant à Trémentines . Mariages communaux (parents directs) . Stés avec activité professionnelle implantée à TREMENTINES	561.00 €	194.00 €	648.00 €	673.00 €	275.00 €	785.00 €
CATEGORIE C . Vins d'honneur (secteur paroissial)	280.00 €					
CATEGORIE D . Associations hors Commune . Particuliers et entreprises hors Commune	945.00 €	375.00 €	1050.00 €	1125.00 €	530.00 €	1255.00 €
CATEGORIE E . Autocaristes	1 ^{ère} Journée : 1255.00 € Journées suivantes : 605.00 €/Journée					

LOCATION D'UN BARNUM : 185€

LOCATION DE MANGE-DEBOUT : 10 € l'unité

LOCATION DES NAPPES POUR MANGE-DEBOUT : 5.00 € l'unité

LOCATION DE L'ENSEMBLE DU COMPLEXE (salle 1 + 2 + 3) sur 2 jours pour un mariage

CATEGORIES	PRIX
Mariages communaux (Mariés et/ou parents des mariés résidant à TRÉMENTINES)	1 215.00 €
Mariages hors commune	1 790.00 €

PRÉPARATION DES SALLES :

- Tarif de location, par demi-journée, la veille d'une manifestation organisée par des particuliers ou une association afin d'assurer la décoration : **120.00 €**
- Tarif de location, par demi-journée, la veille d'une manifestation organisée par des entreprises afin d'assurer la préparation : **180.00 €**

FORFAIT MENAGE :

- ❖ Ménage de l'ensemble des salles : **585.00 €**
- ❖ Ménage de la grande salle et cuisine – Chambre froide : **510.00 €**
- ❖ Ménage de la grande salle : **390.00 €**
- ❖ Ménage de la petite salle et cuisine – Chambre froide : **460.00 €**
- ❖ Ménage de la petite salle : **175.00 €**
- ❖ Caution ménage d'appoint (si manquement au règlement) : **255.00 €**

Pour 2028 : salle Azura 2000

Légende :

Salle 1 : 500 personnes
Salle 2 : 80 personnes
Salle 3 : Cuisine

Pour les Associations Trémentinaises

1^{ère} location : gratuité
2^{ème} location et suivantes : montant de la catégorie A.

N.B. : Par sociétés, il est entendu sociétés commerciales et industrielles

CATEGORIES	1	2	1+2	1+3	2+3	1+2+3
CATEGORIE A . Associations communales	285.00 €	94.00 €	327.00 €	339.00 €	136.00 €	396.00 €
CATEGORIE B . Particuliers résidant à Trémentines . Mariages communaux (parents directs) . Stés avec activité professionnelle implantée à TREMENTINES	572.00 €	198.00 €	661.00 €	687.00 €	280.00 €	800.00 €
CATEGORIE C . Vins d'honneur (secteur paroissial)	285.00 €					
CATEGORIE D . Associations hors Commune . Particuliers et entreprises hors Commune	965.00 €	385.00 €	1075.00 €	1150.00 €	540.00 €	1280.00 €
CATEGORIE E . Autocaristes	1 ^{ère} Journée : 1280.00 € Journées suivantes : 620.00 €/Journée					

LOCATION D'UN BARNUM : 190€

LOCATION DE MANGE-DEBOUT : 10 € l'unité

LOCATION DES NAPPES POUR MANGE-DEBOUT : 5.00 € l'unité

LOCATION DE L'ENSEMBLE DU COMPLEXE (salle 1 + 2 + 3) sur 2 jours pour un mariage

CATEGORIES	PRIX
Mariages communaux (Mariés et/ou parents des mariés résidant à TRÉMENTINES)	1 240.00 €
Mariages hors commune	1 825.00 €

PRÉPARATION DES SALLES :

- Tarif de location, par demi-journée, la veille d'une manifestation organisée par des particuliers ou une association afin d'assurer la décoration : **122.00 €**
- Tarif de location, par demi-journée, la veille d'une manifestation organisée par des entreprises afin d'assurer la préparation : **185.00 €**

FORFAIT MENAGE :

- ❖ Ménage de l'ensemble des salles : **600.00 €**
- ❖ Ménage de la grande salle et cuisine – Chambre froide : **520.00 €**
- ❖ Ménage de la grande salle : **400.00 €**
- ❖ Ménage de la petite salle et cuisine – Chambre froide : **470.00 €**
- ❖ Ménage de la petite salle : **180.00 €**
- ❖ Caution ménage d'appoint (si manquement au règlement) : **260.00 €**

Monsieur le Maire propose de débattre sur les tarifs proposés correspondant peu ou prou à 2% par an et de soumettre au vote cette proposition.

Nombre de Votants	23
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	23

Le Maire passe la parole à Fabien BELLANGER qui poursuit avec le sujet suivant inscrit à l'ordre du jour :

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES AU PROFIT DE L'IRSS

L'IRSS a sollicité la commune de Trémentines pour utiliser diverses infrastructures sportives (incluant le DOJO). Le Bureau Municipal a émis un avis favorable à cette demande en fixant les conditions suivantes :

- **Redevance d'occupation** : Fixée à **250 € par jour** pour l'usage des espaces intérieurs et extérieurs.
- **Dépôt de garantie** : Un chèque de caution de **750 €** sera exigé. Ce montant sera restitué à l'issue de l'occupation, sous réserve de l'état des lieux.

Monsieur BONNIN propose de réaliser un état des lieux. Monsieur BELLANGER explique qu'il sera présent pour l'état des lieux.

Une convention va acter cet accord. Monsieur le Maire propose de soumettre au vote cette proposition et demande que le Conseil Municipal l'autorise à signer la convention.

Nombre de Votants	23
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	23

Le Maire demande à Virginie RAUD de passer au point suivant de l'ordre du jour :

ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES À L'ENFANCE (RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE)

La municipalité de Trémentines s'attache à offrir des services de qualité aux familles tout en veillant à l'équilibre budgétaire de la commune. Face à l'évolution constante des coûts de fonctionnement (matières premières, énergie et personnel), il est nécessaire de réévaluer périodiquement nos grilles tarifaires.

Historique récent :

- En 2024 (Délibération DCM2024.039) : Le conseil a voté une hausse de 0,03 € par quart d'heure pour l'accueil périscolaire. Le tarif du temps du midi avait alors été fixé à 4,18 €.
- En 2025 (Délibération DCM2025.044) : Une augmentation de 0,10 € par repas a été appliquée pour la restauration scolaire afin de répondre à la conjoncture économique.

Il s'agit aujourd'hui de décider des tarifs applicables pour la rentrée prochaine, en suivant les préconisations de la commission Affaires Sociales et Vie Scolaire, afin de maintenir un service de proximité accessible tout en responsabilisant les usagers (notamment via le maintien des pénalités pour non-réservation).

Ladite commission propose les augmentations suivantes :

- Pour la restauration scolaire, une augmentation de 0,10 € sur le tarif du repas dans chaque catégorie soit :
 - QF < 500 : 4,28 € le repas
 - QF entre 501 et 1100 : 4,38 € le repas
 - QF > 1100 : 4,48 € le repas
 - Repas pour les participants à l'ALSH et mercredis scolaires : 4,38 € le repas
 - Repas pour le personnel communal : 4,89 € le repas
 - Repas adulte (enseignants, associations trémentinaises lors de manifestations organisées sur la commune et après accord du chef cuisinier en fonction des disponibilités du service) : 7,03 € le repas
- Pour le service périscolaire et ALSH (y compris les mercredis en période scolaire) :

La commission préconise le maintien des tarifs existants.

Nous le verrons à la suite de ce sujet, le règlement de l'accueil périscolaire prévoit une surtaxe de 10 € en cas de retard des parents après 19h00.

Monsieur le Maire propose de débattre sur les taux proposés et de soumettre au vote ces propositions.

Pour la restauration :

Nombre de Votants	23
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	23

Pour le service périscolaire et ALSH :

Nombre de Votants	23
Abstention	1
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	22

Monsieur le Maire demande à Virginie RAUD de poursuivre :

ADOPTION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES SERVICES À L'ENFANCE (RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PÉRI/EXTRASCOLAIRE)

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de définir clairement les droits et devoirs des familles utilisatrices, la municipalité procède à l'actualisation annuelle des règlements intérieurs. Ces documents constituent le cadre juridique et organisationnel nécessaire pour garantir la sécurité des enfants, la qualité de l'accueil et la gestion administrative des inscriptions.

Évolutions notables pour l'année 2026/2027 :

- **Restauration scolaire** : Précision des modalités de réservation et de facturation, incluant les pénalités pour non-réservation de **3 €**. Le règlement réaffirme également le fonctionnement en cas d'absence (facturation du 1er repas en cas de maladie).
- **Accueil péri et extrascolaire** : Mise à jour des horaires d'accueil et des règles de vie collective. Le règlement prévoit une surtaxe de **10 €** en cas de retard des parents après 19h00.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote de ces propositions.

Nombre de Votants	23
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	23

Monsieur le Maire présente les deux sujets suivants :

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

La collectivité a été saisie par l'un de ses agents, Adjoint Technique territorial recrutée depuis septembre 2019, d'une demande de réduction de son temps de travail.

Détails du changement :

Situation actuelle : Temps complet (35h / semaine)

Nouvelle organisation : Temps non complet (32h / semaine)

Date d'effet : 1er septembre 2026

Motif : Raisons personnelles et familiales

La demande a été analysée au regard du fonctionnement des services dans lesquels elle officie. La réduction de 3 heures hebdomadaires est jugée compatible avec la continuité du service public.

Cette demande s'inscrit dans la politique d'accompagnement des agents de la commune de Trémentines dans leur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

La modification du temps de travail d'un agent sur un poste permanent nécessite une mise à jour du tableau des effectifs. L'assemblée délibérante doit acter :

- La suppression du poste à 35/35^{ème},
- La création d'un poste budgétaire à 32/35^{ème}.

Il est à noter que cette mesure génère une légère diminution de la masse salariale.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le présent sujet.

Nombre de Votants	23
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	23

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – SERVICE ADMINISTRATIF

Par délibération n°2025.116, le Conseil Municipal avait acté la création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du service administratif.

Au regard de l'évolution des missions confiées et de la charge de travail constatée au sein du secrétariat de mairie, il apparaît nécessaire d'ajuster le temps de travail hebdomadaire de ce poste. Initialement prévu pour une durée de 20.50 heures, il est proposé de porter la durée de travail à **23.50 heures hebdomadaires**. Cela permettra à l'agent en question de suivre ses dossiers du lundi au vendredi y compris le mercredi jusqu'ici non prévu dans le contrat et d'assurer une meilleure continuité du service public tout en répondant plus efficacement aux sollicitations administratives croissantes de la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Nombre de Votants	23
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	23

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR LE MAIRE : RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vertu des délibérations du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020, portant délégations à Monsieur Maire, le Conseil Municipal est informé des décisions prises depuis sa dernière réunion :

- Contrat d'assurance : Signature d'un avenant concernant la Maison de l'Enfance, pour donner suite à la pose des panneaux photovoltaïques : 302,64 € TTC par an.
- Marchés publics :
 - Avenant n°1 au marché signé avec un sous-traitant du lot 1 du marché du clocher de l'église à savoir la société CIREME : - 3.004,80 € TTC.
 - Avenant n°3 au marché signé avec la société LESURTEL détenant le lot 3 du marché du clocher de l'église : - 11.137,22 € TTC.

- Exercice du droit de préemption :

N° de décision	Adresse du bien soumis	Référence cadastrale et superficie	Décision
DA04935526C0008	3 impasse du Coteau	AC31 – 275m ²	Non-préemption
DA04935526C0009	34 rue du Général de Gaulle	AB238 – 84m ² AB239 – 80m ² AB243 – 4m ² AB244 – 141m ² AB245 – 77m ² AB246 – 172m ² AB1015 – 7m ² AB1016 – 7m ²	Non-préemption
DA04935526C0010	ANNULÉ		
DA04935526C0011	36 rue des Mauges	AB450 – 272m ² AB756 – 11m ²	Non-préemption
DA04935526C0012	12 rue Hector Berlioz	AB589 – 684m ² AB1201 – 323m ²	Non-préemption
DA04935526C0013	4 rue de Normandie	B1293 – 230m ²	Non-préemption
DA04935526C0014	8 rue du Poitou	B832 – 834m ²	Non-préemption
DA04935526C0015	5 impasse Bellevue	AC56 – 496m ² AC526 – 224m ² AC623 – 1278m ²	Non-préemption

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de la séance à 21H09.